

voies de fait par lesquelles l'Angleterre appuyait ses réclamations, nous sommes intervenus par nos bons offices. La France ne pouvait rester indifférente au sort d'une nation à l'indépendance de laquelle elle avait tant contribué: elle n'hésita pas à offrir sa médiation. Malgré les difficultés élevées durant le cours des négociations, nous parvînmes à adoucir les conditions imposées au gouvernement d'Athènes, et nos relations avec la Grande-Bretagne reprirent de suite leur caractère accoutumé.

"En Espagne, nous avons vu avec plaisir les liens qui unissent les deux pays se resserrer par la sympathie mutuelle des deux gouvernements. Aussi, dès que le gouvernement français apprit la criminelle attaque dirigée par des aventuriers contre l'île de Cuba, nous envoyâmes de nouvelles forces au commandant de la station des Antilles, avec injonction d'unir ses efforts à ceux des autorités espagnoles, pour prévenir le retour de semblables tentatives. (Approbation.)

"Le Danemark excite toujours notre plus vive sollicitude. Cet ancien allié qui ont tant à souffrir de sa fidélité à la France, lors de nos désastres, n'a pas encore, malgré la bravoure de son armée, dompté l'insurrection qui a éclaté dans le duché de Holstein.

"Nous insistons encore auprès du roi, afin qu'il assure, par des institutions, les droits des tûchés; d'un autre côté, nous lui donnerons tout l'appui qu'il est en droit d'exiger de nous en vertu des traités et de notre ancienne amitié.

"Au milieu des complications politiques qui divisent l'Allemagne, nous avons observé la plus stricte neutralité. Tant que les intérêts français et l'équilibre de l'Europe ne seront pas compromis, nous continuerons une politique qui témoigne de notre respect pour l'indépendance de nos voisins.

"Aussitôt après le vote de l'Assemblée nationale sur le subsidie de Montevideo, le gouvernement reprit à Buenos-Ayres les négociations pendantes. Il s'agissait de faire approuver aux traités conclus en 1819 les modifications jugées indispensables pour garantir efficacement l'indépendance de la république orientale, protéger les intérêts français sur l'Uruguay et sauvegarder l'intérêt national. Nous espérons terminer utilement et honorablement les complications regrettables qui, depuis si longtemps, ont interrompu les bonnes relations entre la France et les républiques de la Plata.

"L'abus trop longtemps toléré de la contrefaçon littéraire et artistique est le sujet de nombreuses négociations. La plupart des cabinets auxquels ont été proposés des arrangements internationaux, pour mettre un terme à cet abus, les ont accueillis du moins en principe. Déjà même la Saraigne vient de signer avec la France, pour la garantie réciproque de la propriété littéraire et artistique, une convention qui donnera plus d'effet aux traités de 1843 et 1846.

"Je puis donc dire sans présomption: la position de l'Europe, est digne et honorable. Partout où sa voix se fait entendre, elle conseille la paix, protège l'ordre et le bon droit; partout aussi elle est écoutée." Enfin, dans le dernier paragraphe qui termine ce message, se fait jour toute la politique actuelle du président; ce ne sont rien moins que des déclarations catégoriques, absolues, sans réserve, de soumission à la Constitution, de respect pour l'ordre légal, d'union et d'entente avec la puissance législative.

"Tel est, Messieurs, l'exposé rapide de la situation de nos affaires. Malgré la difficulté des circonstances, la loi, l'autorité, ont recouvré à tel point leur empire, que personne ne croit désonnais au succès de la violence. Mais aussi, plus les craintes sur le présent disparaissent, plus les esprits se livrent avec entraînement aux préoccupations de l'avenir. Cependant la France veut avant tout le repos. Encore ému de dangers que la société a connus, elle reste étrangère aux querelles de partis ou d'hommes, si mesquines en présence des grands intérêts qui sont en jeu.

"J'ai souvenant déclaré, lorsque l'occasion s'est offerte d'exprimer publiquement ma pensée, que je considérais comme de grands coupables ceux qui, par ambition personnelle, compromettaient le peu de stabilité que nous garantit la Constitution. C'est ma conviction profonde; elle n'a jamais été ébranlée. Les ennemis seuls de la tranquillité publique ont pu dénaturer les plus simples démarches qui naissent de ma position.

"Comme premier magistrat de la République, j'étais obligé de me mettre en relation avec le clergé, la magistrature, les agriculteurs, les industriels, l'administration, l'armée, et je me suis empressé de saisir toutes les occasions de leur témoigner ma sympathie et ma reconnaissance pour le concours qu'ils me prêtent; et surtout si mon nom, comme mes efforts, ont concouru à affermir l'esprit de l'armée, de laquelle je dispose seul, d'après les termes de la Constitution, c'est un service, j'ose le dire, que je crois avoir rendu au pays, car toujours j'ai fait tourner au profit de l'ordre mon influence personnelle.

"La règle invariable de ma vie politique sera, dans toutes les circonstances, de faire mon devoir, rien que mon devoir.

"Il est aujourd'hui permis à tout le monde, excepté à moi, de vouloir hâter la révision de notre loi fondamentale. Si la Constitution renferme des vices et des dangers, vous êtes tous libres de les faire ressortir aux yeux du pays. Moi seul, lié par mon serment, je me renferme dans les strictes limites qu'elle a tracées.

"Les conseils généraux ont, en grand nombre, émis le vœu de la révision de la Constitution. Ce vœu ne s'adresse qu'au pouvoir législatif. Quant à moi, élu du peuple, non relevant que de lui, je me conformerai toujours à ses volontés légalement exprimées.

"L'incertitude de l'avenir fait naître, je le

sais, bien des appréhensions en réveillant bien des espérances. Sachons tous faire à la patrie le sacrifice de ces espérances, et ne nous occupons que de ses intérêts. Si, dans cette session, vous votez la révision de la Constitution, une Constituante viendra refaire nos lois fondamentales et régler le sort du pouvoir exécutif. Si vous ne la votez pas, le peuple, en 1852, manifesterá solennellement l'expression de sa volonté nouvelle. Mais, quelles que puissent être les solutions de l'avenir, entendons-nous, afin que ce ne soit jamais la passion, la surprise ou la violence qui décident du sort d'une grande nation. (Très-bien!); inspirons au peuple l'amour du repos, en mettant du calme dans nos délibérations, inspirons-lui la religion du droit, en ne nous en écartant jamais nous-mêmes; et alors, croyez-le, le progrès des mœurs politiques compensera le danger d'institutions créées dans des jours de défiances et d'incertitudes.

"Ce qui me préoccupe surtout, soyez-en persuadés, ce n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852, c'est d'employer le temps dont je dispose de manière à ce que la transition, quelle qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans trouble. (Très-bien!)

"Le but le plus noble et le plus digne d'une âme élevée n'est point de rechercher, quand on est au pouvoir, par quels expédients on s'y perpétuera, mais de veiller sans cesse aux moyens de consolider, à l'avantage de tous, les principes d'autorité et de morale qui défient les passions des hommes et l'instabilité des lois. (Très-bien!)

"Je vous ai loyalement ouvert mon cœur; vous répondrez à ma franchise par votre confiance, à mes bonnes intentions par votre concours, et Dieu fera le reste." (Applaudissements.)

Voyage de Montreal a Oregon-City.

(Voir les numéros du 26 et 29 novembre.)

Oregon-City.

(Suite et fin.)

Maintenant parlons un peu de ces fameuses mines, qui mettent, depuis trois ou quatre ans, tout le monde en émoi, et qui font affluer tant de peuples sur ces lointains rivages.

On divise les mines, en mines du nord, et en mines du sud. Les unes et les autres sont très-considérables, et s'étendent, dans ce moment, à plus de deux cents lieues. On se rend aux unes et aux autres de deux manières, par terre et par eau. La voie de terre, pour les mines du nord, est la route qui s'étend de Bénédict, 12 lieues au nord de San-Francisco, jusqu'à Vernon, 6 lieues plus loin, que Sacramento. Cette route est longue et pénible, plusieurs y sont morts avant d'avoir atteint leur but. — La voie d'eau est le Sacramento, par steamer, jusqu'à Sacramento-City, distante de San-Francisco d'environ 35 lieues, d'où l'on se rend aux mines par diverses voies. Les villes environnant les mines du nord sont: Mar-saretta, en face de Sacramento, du côté ouest de la rivière; Suttersville, station de l'armée, à 2 lieues au sud de Sacramento; Vernon, à 7 lieues au nord de la même ville; Springfield, une lieue plus au nord que Vernon, tout cela sur les rives du Sacramento. Yuba-City est à dix lieues au nord de Sacramento. Toutes les mines sont à dix, vingt, trente, cinquante, cent, deux cents lieues. De ces villes, les unes dans le nord, les autres dans le sud-est. Les principales mines sont celles de Coloma, de Natoma, de Marmon, etc. La voie de terre pour se rendre aux mines du sud, est la route qui s'étend de San-Francisco jusqu'à Stanislaus-City, 6 lieues plus au sud que Stockton. La voie d'eau est celle de la rivière St. Joachim, par steamer, jusqu'à Stockton, à 30 lieues dans l'est de San-Francisco. (Je ne puis garantir l'exactitude des distances, mais je les crois très-approximatives.) Les premières mines du sud sont peu éloignées de ces deux villes. Les autres villes sont: Crescent-City, à 15 lieues au sud-est de Stockton; Jamestown, à 10 lieues à l'est; et le Camp-Sonorien, 3 lieues plus à l'est que Jamestown.

Les plus riches mines d'or en bloc sont les deux bras du Saint-Joachim, appelés, l'un Mercedes-river, l'autre Mariposa-river; on en avait extrait récemment plusieurs blocs de 6, de 10, de 20 livres et au-dessus; mais l'espace est resserré, et les mineurs pullulent.

Les mines du nord renferment un peu plus d'or que les autres, mais la fonte y est presque compacte, et les fièvres, ou autres maladies, décident près du quart des mineurs. Un bon travailleur peut y faire un profit de 8 à 12 piastres par jour, sur quoi il en a vingt de jantente à payer par mois au gouvernement américain, à moins qu'il ne soit américain lui-même, alors il est exempt du tout.

Aux mines du sud, la journée d'un bon travailleur ne s'élève guères qu'à six et huit piastres, avec le même droit à payer.

En conclusion, le quart des mineurs paraît réussir assez bien, en plus ou moins de temps, selon qu'ils sont plus ou moins heureux en extraction de blocs. Deux français ont fait fortune, l'un en huit jours, l'autre en un mois; le premier trouva un bloc de 20 livres; le second un de 17; ils trouvèrent en sus l'un et l'autre, plusieurs petits blocs de trois à quatre livres. Avec cela, ils font bâtir et commercer. Plusieurs américains ont été également heureux. Mais ce sont de rares exceptions. Tout le reste, ou végète péniblement, malgré le plus accablant travail, ou mange tout en débauche, ou perd en jouant, ou tombe malade, ou meurt. J'ai vu plusieurs français, deux ou trois canadiens, des irlandais, des mexicains revenant des mines, presque épuisés de privations et de fatigues, et être très-heureux de gagner les trois ou cinq piastres par jour que l'on donne, à San-Francisco, aux différents ouvriers employés aux constructions et aux travaux publics.

Joignez à cela, les horribles désordres qui se passent de tous côtés sur les mines. — Voici comment procèdent les américains mineurs à l'égard des mineurs étrangers: s'ils s'aperçoivent que quelqu'un de ces derniers trouve de l'or en plus grande quantité à telle place, ils vont à lui, lui demandant un billet d'autorisation, le déchirent sous ses yeux, et le somment de quitter la place; s'il résiste, ils lui mettent le pistolet sous la gorge! Dernièrement un irlandais, un français et deux mexicains furent tués de cette manière. La justice est malheureusement trop douce pour les américains, qui s'en tirent moyennant quelques cents piastres; ceci est un fait. Et comme on doit penser, il y a réaction de la part des étrangers. Deux français furent chassés de leur place par les américains, et le soir même, les américains furent massacrés par les français. Ce même cas, ou de semblables, se présente tous les jours. Il est vrai que les trois quarts des mineurs américains, ou autres, sont en partie de la vile espèce. Pour mon compte, et en qualité de français, je me garderais bien de donner un billet de recommandation aux quatre-vingt-dix sur cent de ceux de nos compatriotes qui vont aux mines; ce sont pour la plupart, des anarchistes poursuivis par les lois, des banqueroutiers, des vauriens de tout genre. Il n'en est pas de même pour ceux qui habitent les villes; il y a un bon nombre de gens très-recommandables.

Dans une précédente lettre, j'ai dit quelque chose de la corruption qui règne en Californie; je n'ai rien à ajouter, si non qu'on vend les femmes tant par tête, comme un bétail, et que des capitaines de vaisseaux américains en amènent en cargaison, et en font littéralement un commerce. Non seulement dans la plupart des cafés ou restaurants, on expose, avec la dernière impudence, des tableaux indécents, en sculpture ou peinture; mais il y a, dans certains lieux, ce que l'on appelle des tableaux vivants; c'est tout dire...

Il n'est pas étonnant, après cela, que personne ne pense à la religion; tous sont plongés dans l'intérêt matériel ou la débauche. — Un prêtre français s'adressa à quatre négociants catholiques, pour les engager à s'employer à obtenir une église; deux lui répondirent qu'il leur était impossible, que le temps leur manquait; — le troisième dit qu'il ne voyait pas l'utilité d'une église dans un pays où il n'y avait pas de femmes! — le quatrième ne pensait pas qu'on dût faire plus pour une église catholique que pour un temple protestant, toutes les religions étant également bonnes à ses yeux.

La seule ressource est chez les mexicains, chez les californiens indigènes, et chez les irlandais. Les deux premiers peuples conservent, malgré le relâchement de leurs mœurs, un grand attachement pour la religion et leurs prêtres. Le troisième est bien reconnu pour être une véritable semence de catholicisme, partout où le jettent ses malheurs.

La Californie possède aujourd'hui 25 prêtres dont deux sont Irlandais, un Canadien, six Français, trois Italiens, un Espagnol, douze Mexicains. Ces prêtres occupent les postes suivants: — Le Père Gonzalez, français, administrateur du Diocèse, Santa-Barbara. — M. Langlois, séculier, sous-administrateur provisoire, San-Francisco. — M. Coyle, séculier, encore à San-Francisco, mais appointé missionnaire de Stockton. — Le Père Dumontell, piepuisien, mission de San-Francisco, près de la ville. — Le Père Leblond, piepuisien, à Sora sur les mines du Sud. — Le Père Real, franciscain, Santa Clara. — M. Pinero, séculier, Pueblo de San Jose. — Le Père Nobili, Jésuite, pueblo de San Jose. — Le Père Anzar, franciscain, San Juan. — Le Père Ramirez, Dominicain, Monterey. — M. Ambrist, séculier, San Antonio. — M. Gomez, séculier, San Luis Obispo. — Le Père Jose Jimeno, franciscain, Santa Ynes. — Le P. Sanchez, franciscain, Santa Ynes. — Le P. Théodore Boissier, piepuisien, Séminaire de Santa Ynes. — Le P. Felix, id. — Le P. Antonio Jimeno, franciscain, Santa Barbara. — Le P. Alexandre, franciscain, San-Bonaventura. — M. Rosalez, séculier, une des missions du sud de la Californie. — Le P. Christodème Zolheim, piepuisien, San Diego.

L'ancienne population californienne, qui est toute catholique, est disséminée dans les limites des différentes missions et occupent ces fermes immenses que l'on appelle Rancho. Il y a en tout environ 23 églises dont 7 à 8 des anciennes missions. Il y aurait besoin de deux prêtres résidents dans chacune des principales villes qui s'élèvent journellement sur les mines. On attend impatiemment la nomination d'un évêque. Les prêtres mexicains sont loin d'être des modèles; outre que la conduite de quelques-uns est équivoque, ils ne savent pas s'élever aux besoins du moment. Ce qu'il faut ici surtout ce sont des prêtres irrépréhensibles, prudents, éclairés, libéraux.

Il n'y a pas une seule école catholique en Californie. Mais on est à la veille d'en avoir une à San-Francisco, et l'autre au Pueblo. Plusieurs établissements ayant pour but l'éducation de la jeunesse sont en projet.

Vous avez sans doute appris la nomination de M. Burnet en qualité de gouverneur de la Californie. Ce Monsieur quitte, au mois d'octobre 1848, l'Orégon qu'il habitait, et où il s'était depuis peu converti au catholicisme, et se rendit en Californie. Le capitaine Souter, ex-officier de la garde de Charles X, en France, était venu s'établir en Californie et y possédait l'emplacement où est aujourd'hui bâtie Sacramento-City; il s'adjoignit M. Burnet, pour qu'il gérât ses affaires un peu en désordre, moyennant le tiers du profit. Ils vendirent l'emplacement de Sacramento, et se firent tous deux en peu de temps une belle fortune. Au mois de novembre 1848 M. Burnet, connu pour son habileté, son intégrité et son libéralisme, fut appelé par la voix du peuple à la charge qu'il remplit aujourd'hui. Il habite la

ville du Pueblo, capitale, à 18 lieues de San-Francisco.

Le 8 juillet, je pris passage, avec M. Brouillet, grand vicair de Walla-Walla, et le P. Accolti, supérieur des Jésuites, à bord du steamer *Cavolina*, partant pour l'Orégon. Nous arrivâmes tous trois, le 15 au soir, à Orégon-City. Le digne archevêque reçut les larmes aux yeux le nouvel envoyé de la providence, et le serra affectueusement dans ses bras.

Maintenant, j'attends pour me rendre dans l'île de Vancouver, des lettres de Mgr. Demers. Les Sauvages, dit-on, sont assez bien disposés; l'intrépide père Lanfranco en a baptisé un grand nombre cette année. Mais il paraît que nous rencontrerons des obstacles à notre projet de colonisation.

Cinq Indiens *Coyons* jugés par les Américains comme étant les auteurs du meurtre commis sur la personne du ministre Whitman et sa famille, ont été pendus le 3 juin dernier. Ils sont morts en chrétiens catholiques, assistés par les prêtres, et en se déclarant innocents de ce meurtre jusqu'au dernier moment. Vous trouverez, dans l'un des journaux que je vous envoie, une publication de M. Brouillet tendant à justifier les prêtres catholiques de l'Orégon, des accusations portées contre eux relativement à la révolte et au meurtre commis par les Indiens. Son cher ami, M. Spolding, a cherché, ni plus ni moins, à faire perdre, une seconde fois! Les RR. ministres méthodistes pensent très-charitablement n'avoir paix et tranquillité que lorsque tous les prêtres catholiques des rives de la Colombie et de la Wallamet seront éliminés. Ne pouvant, hélas! jouir de la réalité, ils ont inventé et fait publier la nouvelle comme un fait accompli pour quelques uns. Aussi, rien d'étonnant qu'ils aient en chacun trois jours de migraine en apprenant mon arrivée... Et, au moment où j'achève cette lettre, on nous annonce qu'un nouveau prêtre et un ecclésiastique français viennent de débarquer à Portland. Pour le coup MM. les ministres vont tomber en syncope. Voilà où nous en sommes. Dans d'autres lettres, je parlerai plus amplement de l'Orégon, de ses missions, de son clergé. Veuillez faire savoir que les Canadiens venus avec moi en Californie sont tous partis pour les mines en bonne santé.

Je présente mes affectueux hommages à leurs Grandeurs, aux prêtres et ecclésiastiques de l'Evêché. Ne m'oubliez pas à Chambly; vous savez combien je m'y réserve une large part de souvenir et de sympathies.

Je suis avec respect et amitié, votre serviteur dévoué, P. J. C... P. M. S.

FAITS DE L'ETRANGER.

On écrit de Guérande à l'Alliance de Nantes au sujet du monument funéraire récemment découvert dans une chapelle de l'église de Guérande

"Depuis plusieurs mois, des avis avaient été donnés à la fabrique que des statues étaient enfouies dans un souterrain de la chapelle de Saint-François de l'église de Guérande. Pour s'assurer de la vérité de ces avis, la fabrique résolut de faire des fouilles, et se transporta, mardi dernier au soir, avec des ouvriers, au lieu désigné. On commença par soulever une pierre, longue de deux mètres cinq centimètres et large de près d'un mètre, et qui était supposée devoir fermer l'entrée du souterrain. Dès le premier moment où la pierre fut soulevée, on s'aperçut qu'elle était revêtue de quelques sculptures, et dès lors on prit soin de la porter sur un brancard, et on se mit à enlever les statues. On trouva deux statues, dont l'une représente un chevalier et l'autre une dame reposant auprès de lui. L'un et l'autre des personnages, à en juger par la position des bras, devaient avoir les mains jointes; très-malheureusement elles ont disparu. Les yeux sont ouverts et les têtes reposent sur des coussins ornés de glands à chaque coin.

Le chevalier est revêtu de son armure; sa taille est de 1 mètre 70 centimètres. Un lion est couché à ses pieds.

"Sur les bords de la pierre et du côté du chevalier, on lit cette inscription (je conserve l'orthographe et le style):

"Ci gist tre noble et puissant seigneur Tristan de Carné en son vivant chevalier & héréditaire & premier maître d'hostel des ducs de Bretagne & servant au dit duc la reine Anne veuve de Bretagne maître Joste des rois Loys roy François & de nosseigneurs Fin."

"La statue de la dame est de la hauteur de 1 mètre 60 centimètres. Elle a la tête ornée d'un bandeau enrichi d'un triple rang de diamants. Un collier en forme de chaîne soutient une longue suite de diamants qui tombe jusqu'au dessous de l'estomac. Elle est revêtue d'une longue robe sur laquelle on remarque d'un côté de larges fleurs à cinq pétales ressemblant beaucoup à celle de la fleur de lis. Une lochette est couchée à ses pieds.

"Sur les bords de la pierre, et du côté de la dame, on lit cette autre inscription:

"Ci gist tre noble et vertueuse dame madame Jenne de la Salle & son vivant femme de Monsieur Tristan de Carné dame de Carné de la Touche de Cognac Crémère héritière de la Salle & cetera. Laquelle trépassa à Crémère an 1536. Dieu ray face miséricorde."

"Crémère est un ancien château de Guérande.

"Entre ces deux statues, à égale distance et à la hauteur de la ceinture, est une épée pendante et de la longueur de 96 centimètres.

"Les deux statues ont été sculptées sur le même bloc de pierre. C'est un granit très dur, de couleur noire, coupé comme le marbre par des veines blanches; on le dit sorti des carrières de Brest. La sculpture est

passablement traitée et assez bien conservée. On regrette cependant d'y voir quelques mutilations importantes, mais faciles à réparer. On ne s'accorde pas sur le temps de la disparition de ce monument. La fabrique se propose de le faire rétablir.

DECES.

An collége Ste. Thérèse, le 2, à 5 heures P. M., du croup, George-Alphonse de Liguori Archambault, à l'âge de 10 ans 1 mois et 12 jours, fils de J. B. Archambault, ser., notaire à St. Eustache. Quoiqu'il ne fit que débiter dans ses études classiques, son caractère plein de candeur, son ardeur pour l'étude, ses heureux succès, et sa piété donnaient déjà les plus justes espérances, lorsqu'à l'âge de 23 ans, par le mal de gorge, il fut enlevé 3 jours après à sa famille, à ses maîtres et à ses condisciples, qui lui donnèrent des larmes et des prières.

Maison pure et sacrée, Doux et céleste port, Pait-il que ton entrée, Ait pour garde le mort?

ANNONCES.

BAUME DU DR. WISTAR.

DEPUIS l'établissement de l'Amérique on a reconnu de grandes propriétés dans les cerises sauvages. Tout le monde admettait ce fait, mais tout le monde ne savait pas en extraire les qualités essentielles. Les médecins se servent pour leurs enfants contre les vers, le tétanos, et les autres maladies de cet âge; les jeunes gens en composent un sirop auquel ils mêlent d'autres ingrédients et qu'ils prennent comme préservatif contre les maladies qui causent ordinairement la saison si changeante du printemps. Il est bien reconnu par l'expérience, que les cerises sauvages possèdent beaucoup plus de qualités que celles qu'on leur a assignées jusqu'ici: et il est prouvé qu'elles sont le meilleur remède qu'on puisse employer pour la consommation, l'asthme, la toux, etc. Le baume du Dr. Wistar est un extrait chimique dépuré de qualités que nous avons extrait de godron, ce qui lui donne plus de vertu. Aussi les guérisons qu'il a opérées dans les maladies de poitrine ont rendu les médecins unanimes à confesser qu'il possède de précieuses propriétés, autrefois inconnues aux hommes de la médecine. Montréal, 29 novembre 1850.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANCAIS SANS MELANGE.

M. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux, et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire « l'Arthur » un ASSORTIMENT DE COGNAC & VINS de qualités diverses, purs et généreux, qu'ils se proposent de vendre au gros et en détail, à des prix excessivement modérés.

C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges funestes et corrosifs, à ces mixtures destructives des santés les plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. du clergé, de se procurer un Vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des moultis qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons détériorées jusqu'à leur essence. Adresse: MM. HERVÉON & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N° 81. Montréal, 3 Décembre, 1850.

BAZAR

DE LA SOCIÉTÉ DE ST. VINCENT DE PAUL.

Le Public est respectueusement informé, que le BAZAR annuel de la Société aura lieu en DÉCEMBRE sous la direction des Dames ci-après nommées, qui ont bien voulu se rendre à l'appel du Comité. MADAME LA MAIRIESSÉ, ASSISTÉE PAR:

- MME FURNISS, MME DREMOND, " MASSON, " BOURRET, " DESBARATS, " WELSON, " DUMAS, " COLLIARD, " DORION, " LEYESQUE,

MME DESCHAMBAULT. Le Comité a l'espoir que déjà plusieurs Dames ont présenté divers objets qui sont destinés pour ce Bazar, et que d'ici au jour qu'il aura lieu, chacun emploiera ses moments de loisir à confectionner de petits ouvrages tant de fantaisie que d'utilité, qu'ils voudront bien remettre ainsi que toutes autres contributions d'aucun genre, à aucuns des Dames directrices. La saison rigoureuse qui nous arrive rapidement, et la misère qui règne autour de nous, est un sûr garant que chacun contribuera autant qu'il est possible à cette grande œuvre, qui est la seule ressource que la Société ait pour venir au soulagement de pauvres. Le lieu et le jour du Bazar sera annoncé dans un avenir très-prochain.

CALENDRIER

ECCLIASTIQUE ET CIVIL

POUR 1851,

A vendre chez E. R. FABRE & Cie., Rue St. Vincent, N° 3, 19 nov. 1849.

PROPAGATION DE LA FOI

LES PAROISSES qui désirent être inscrites sur la liste du prochain rapport de la PROPAGATION DE LA FOI doivent envoyer le montant de leur souscription d'ici au PREMIER DE DÉCEMBRE prochain, temps de la reddition des Comptes.

TH. PLAMONDON P. M. R. G. Evêché, 8 novembre 1850.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Price, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Nouveau), au N° 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

FRANCOIS LEDUC.

INFORMATIONS DEMANDEES. On a besoin de ce bureau d'informations sur le Sieur François Leduc, qui serait allé en Canada vers 1831 ou 1832. Ces informations sont demandées dans l'intérêt d'une famille Leduc, d'Alsace, en France. Bureau du Secrétaire Provincial, Toronto le 23 Octobre 1850. A être publié pendant un mois dans les *Mélanges Religieux*, *La Minerve* et le *Journal de Québec*.